



Département de l'Oise

**Ville de Bury**  
(60250)

**DELIBERATION**

**2023-40**

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 NOVEMBRE 2023**

Membres : 23  
En exercice : 23  
Présents : 20  
Représentés : 03      Voix délibératives totales : 23

---

**OBJET : Demande de subvention**

---

L'an deux mille vingt-trois, le 30 novembre à 18 heures, se sont réunis, dans la salle du Conseil de la ville de Bury, les Membres du Conseil municipal de la ville de BURY, légalement convoqués le 23 novembre deux mille vingt-trois, sous la Présidence de **monsieur David BELVAL, Maire**.

**PRÉSENTS :**

M. David BELVAL, Maire, Mme Véronique DELABROY, M. Laurent GUYARD, Mme Ingrid LACAU, Adjoints au Maire.

M. Jean-Pierre AUTIN, M. Pascal DEMAILLY-LAHLOUH, Mme Karen DYS, Mme Véronique FAY, M. Sylvain GALY, M. Cyril GOULARD, M. Jérôme GRUAIST, Mme Valéry GUILMAIN, M. Jean-Marc HENONIN, Mme Delphine MALLARD, Mme Isabelle MANIETTE, M. Mathieu MONTAIGNE, M. Christian MOUREY, Mme Nadia PIAI, M. Didier THIBERGE, Mme Marie-Hélène VANDROMME, membres du Conseil municipal.

**EXCUSÉS AVEC POUVOIR :**

Mme Teresa BELGHERBI donne pouvoir à Mme Véronique DELABROY.

Mme Myriam GALLOIS-MONTBRUN donne pouvoir à Mme Ingrid LACAU.

M. Réginald THEROUDE donne pouvoir à M. David BELVAL.

# LE CONSEIL MUNICIPAL,

**Vu** le Code Général des Collectivités Générales ;

**Vu** la délibération n° 2023-18 du Conseil municipal en date du 30 mars 2023 approuvant le Budget Primitif ;

**Considérant** que le financement de ces investissements nécessite une participation sous forme de subventions de la part de nos partenaires institutionnels.

**À l'unanimité des membres présents et représentés et après en avoir délibéré,**

**Article 1 : Accepte** les devis proposés pour les actions suivantes :

- Organisation du FestiJazz 2024 pour 17 227 euros
- Trottoirs à Saint-Claude pour 348 000 euros
- Réfection des lavoirs pour 50 000 euros

**Article 2 : Sollicite** une subvention au taux maximum pour ces opérations auprès de nos partenaires institutionnels : l'Etat pour la DETR, la FNADT, le DSIL, le FIPDR et le Fonds Vert, le Conseil départemental, le Clermontois et la Région.

**Article 3 : Prend** l'engagement de réaliser ces opérations si les subventions sont accordées.

**Article 4 : Autorise** monsieur le Maire à signer tous documents se référant à ces demandes.

**Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus.**

**Ampliation de la présente délibération sera adressée :**

- En Sous-Préfecture de Clermont.
- À la Trésorerie de Saint-Just-en-Chaussée



Bury, le 30 novembre 2023

**Le Maire,  
David BELVAL**